



Communiqué de presse

le 13 mars 2006

Partenariat Groupe Caisse d'épargne / Groupe Banque Populaire

Un projet de plus qui renforce l'exigence de garanties sociales

Depuis la réforme de 1999, les Caisses d'épargne sont engagées dans des transformations et des évolutions profondes (Eulia, Refondation, Cotation). Un projet de partenariat stratégique avec les Banques Populaires vient d'être brutalement révélé.

Si l'idée d'un tel rapprochement compte parmi les hypothèses les plus réalistes avancées depuis des années, il n'en demeure pas moins que le contexte dans lequel les échanges ont été conduits rend perplexé.

D'une part, sa concomitance avec le projet de cotation largement avancé, sur lequel de nombreuses équipes travaillent depuis des mois.

D'autre part, le peu de cas fait de notre partenaire et actionnaire stratégique, la CDC.

Les éléments en notre possession sont insuffisants pour prendre position, toutefois ce projet soulève, en l'état, quelques remarques.

Selon le Directoire de la CNCE (Caisse nationale des Caisses d'épargne), ce projet, s'il se réalise, sera « *sans coût social* ».

Nous émettons les plus grandes réserves sur cette affirmation. Les évolutions en cours et les projets à venir, qu'ils conduisent à la cotation directe de la CNCE ou à d'autres montages, portent des exigences accrues de productivité (rapprochement de structures, rationalisation des back office, de l'informatique, baisse drastique du coefficient d'exploitation...).

Ces menaces et incertitudes sur le devenir professionnel et les emplois en Caisse d'épargne sont d'autant plus fondées que l'on est en droit d'imaginer que les échanges en cours avec les Banques Populaires puissent conduire à un élargissement du périmètre du partenariat, au-delà de la banque de financement et d'investissement.

Le SYNDICAT-UNIFIÉ/UNSA, organisation syndicale majoritaire dans le Groupe Caisse d'épargne, demande que tous les impacts sociaux des projets en cours soient identifiés et que des engagements précis soient pris par nos dirigeants en matière d'emplois, carrières, formation, mobilité, rémunération...

Nous demandons l'inscription de ce point à l'ordre du jour de la Commission paritaire nationale, instance de négociations de la Branche Caisses d'épargne.

Contact presse : Serge Huber 06.07.15.91.47